



Euthanasie

par P. Wheeler

Pour ou contre, les débats se poursuivent. Le grand danger serait de se laisser emporter par des cas spécifiques, pathétiques, dont les médias font état avec un art convainquant.

Toute proportion gardée, la Parole de Dieu dans son ensemble insiste sur le respect de la vie humaine, car l'homme est fait à l'image de Dieu. Les chrétiens ont donc à lutter pour ce respect.

L'autre danger, survenu depuis quelques décennies grâce aux énormes progrès de la médecine, concerne l'acharnement thérapeutique. Le corps médical sait aujourd'hui tenir en vie le corps d'une personne cliniquement morte. Les chrétiens ont probablement à en montrer leur désapprobation.

La fin du parcours terrestre d'un malade n'est jamais facile, ni pour sa famille, ni pour le corps médical. Des situations de dilemme peuvent être plus qu'angoissantes. Serait-il plus sage de ne pas légiférer, mais simplement rendre possible la pratique des soins palliatifs plus efficaces? Le médecin accomplira alors son "deuxième" devoir: soulager le patient qu'il ne peut guérir.

Pierre Wheeler

La Fédération Evangélique de France communique :

« La Fédération Evangélique de France (FEF) se félicite du texte de loi sur la « fin de vie » adopté par les députés le 30 novembre dernier et qui sera soumis aux sénateurs début 2005. Il constitue une avancée significative du respect des droits des malades.

La FEF reste convaincue qu'une mort digne est possible sans le recours à l'euthanasie. Les soins palliatifs permettent de respecter les souhaits d'un malade incurable ou en phase terminale ou - ou ceux de sa famille.

La FEF souhaite que la transparence et la collégialité auxquelles le texte de loi fait référence, soient effectivement respectées par les équipes soignantes. C'est la garantie contre tout risque de débordement vers l'euthanasie active que certains ne se cachent pas de pratiquer.

La FEF encourage les parlementaires à maintenir et préserver cette position juste et courageuse. D'autant que pour d'autres, cette loi pourrait n'être qu'une étape vers la légalisation de l'euthanasie que la FEF condamne au nom du respect de la vie. Celle-ci est un don de Dieu le Créateur. »